



**PROPOSITIONS DANS LE CADRE DU FORUM ÉQUIPE SOINS DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC**

À L'INTENTION DE

**CENTRALE DES SYNDICATS DU QUÉBEC
CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX
FÉDÉRATION INTERPROFESSIONNELLE DE LA SANTÉ DU QUÉBEC
FÉDÉRATION DE LA SANTÉ DU QUÉBEC
FÉDÉRATION DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX
FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DU QUÉBEC
SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE
SYNDICAT QUÉBÉCOIS DES EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS DE SERVICE**

Québec, le 22 février 2023

PRÉAMBULE

Dans son dépôt du 15 décembre 2022, le gouvernement a exprimé sa volonté d'agir de façon accélérée sur des enjeux de société visant l'équipe classe, l'équipe soins et l'équipe santé mentale. Malgré la position exprimée jusqu'ici par les associations syndicales à l'égard de la mise en place des forums, le gouvernement demeure convaincu que ceux-ci se veulent des lieux de négociation privilégiés afin de partager des solutions dans le contexte où les principaux constats sont déjà connus. Le fait d'inviter à une même table de négociation tous les acteurs visés, sans exiger de ces derniers une position conjointe, constitue la façon la plus efficace de discuter prioritairement de propositions qui feront une réelle différence pour le personnel œuvrant dans les réseaux.

Ainsi, le gouvernement dépose aujourd'hui une proposition globale visant les forums afin de mettre en œuvre des solutions novatrices et porteuses pour les réseaux, selon les modalités à convenir entre les parties, afin de :

Équipe classe :

1. Déployer plus de 4 000 personnes en équivalent temps complet comme aide à la classe afin de soutenir le personnel enseignant et d'agir sur sa charge de travail;
2. Augmenter les heures de travail du personnel de soutien, en grande majorité des femmes, appelé à œuvrer comme aide à la classe en limitant les heures brisées;
3. Implanter des mesures d'accompagnement pour les enseignants en début de carrière et pour ceux œuvrant auprès des élèves présentant des difficultés particulières.

Ces mesures combinées ont pour objectif de permettre aux enseignants de mieux se recentrer sur des tâches pédagogiques.

Équipe soins :

4. Implanter une mesure permettant plus de flexibilité et de prévisibilité quant aux horaires de travail dans certains milieux qui fonctionnent selon un horaire de 24/7 en misant, notamment, sur l'octroi de congés favorisant la conciliation famille-travail-vie personnelle et sur la bonification de la rémunération. Il s'agit d'une augmentation de près de 7 % en salaire et près de 7 % en rente de retraite;
5. Bonifier la rémunération à 200 % pour le temps supplémentaire effectué durant les fins de semaine;
6. Mettre en place des conditions favorisant la réintégration du personnel ayant œuvré en agence de placement, notamment en ce qui a trait à l'ancienneté, afin de s'assurer d'une charge de travail équilibrée dans les équipes soins;
7. Permettre un modèle d'horaires flexibles octroyant un plus grand nombre de congés en semaine avec une prestation de travail les fins de semaine, le tout associé à une bonification de la rémunération.

Une fois implantées, ces solutions auront pour objectif d'éliminer l'utilisation du temps supplémentaire obligatoire. Elles constituent un changement de paradigme important par l'octroi de temps personnel additionnel pour le personnel en soins infirmiers.

Équipe santé mentale :

8. Bonifier la rémunération des psychologues;
9. Assurer une plus grande prise en charge par d'autres intervenants de certains services en santé mentale afin d'améliorer l'accessibilité des services publics.

Ces propositions permettent d'aller rapidement au fond de plusieurs enjeux, considérant l'ampleur des problématiques liées à l'organisation du travail. Toutefois, afin d'obtenir les résultats concrets escomptés dans les réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation et de l'enseignement supérieur, des obstacles devront, dans le cadre de la proposition et de façon indissociable, être examinés, dont notamment les limites découlant de certaines dispositions locales qui freinent l'obtention d'une plus grande flexibilité et agilité dans les réseaux. En effet, les parties doivent réfléchir à toutes les possibilités pour permettre le déploiement de mesures réellement porteuses.

Enfin, à la lumière de l'ampleur de cette proposition, le gouvernement réitère son invitation auprès des associations syndicales de passer en mode action, et ce, dans l'objectif de dégager rapidement un règlement sur ce qui constitue le cœur des priorités pour cette présente négociation, soit l'organisation du travail.

CONSTATS GOUVERNEMENTAUX ET ENJEUX AU SOUTIEN DE LA MISE EN ŒUVRE DES MESURES POUR L'ÉQUIPE SOINS

En ce qui concerne plus précisément les objectifs visés par le forum équipe soins, les principaux constats sont, notamment :

- La volonté de diminuer le temps supplémentaire, d'éliminer le temps supplémentaire obligatoire et l'utilisation de la main-d'œuvre indépendante;
- Le taux d'absentéisme et les absences ponctuelles élevées qui contribuent à l'augmentation du temps supplémentaire et du temps supplémentaire obligatoire;
- L'implantation d'horaires atypiques (ex. : horaires de 12 heures ou autogérés), solution reconnue par les parties lors de la ronde 2020-2023, qui demeure difficile à implanter dans certains milieux;
- Le personnel qui dénonce une charge de travail élevée en lien avec les besoins de la clientèle.

Les principaux enjeux identifiés au soutien de la mise en œuvre des mesures structurantes sont, pour leur part :

- Certaines dispositions restreignent les solutions possibles (postes, services, déplacements, notion d'horaire et de semaine de travail et liste de rappel) ne permettent pas d'implanter des horaires atypiques ou horaires adaptés;
- La rémunération et les modalités de prise du temps supplémentaire semblent favoriser l'utilisation de celui-ci;
- La nomenclature (ex. : définition des principales fonctions qui fait partie intégrante des conventions collectives) et certains actes réservés constituent un frein à certaines solutions intéressantes.

PROPOSITIONS GOUVERNEMENTALES

Pour le personnel en soins infirmiers dans les secteurs 24/7 suivants : **urgence, soins critiques, CHSLD, maison des aînés et maison alternative, santé mentale**

1. Aménagement du temps de travail :
 - Rémunération sur une base d'un poste à 40 heures;
 - Horaire de travail de 37,50 heures;
 - L'écart d'heures entre la rémunération et l'horaire de travail équivaut à 15 jours de travail rémunérés annuellement :
 - ✓ de ces 15 jours, **seuls 8 jours** doivent être travaillés en plus de l'horaire habituel, et ce, sur les quarts de soir, de nuit ou de fin de semaine. Un minimum de 2 jours doit être travaillé de fin de semaine;
 - ✓ à titre d'incitatif additionnel, **ajout de 5 jours** de congés rémunérés prioritaires aux autres congés.
2. Augmenter le taux de rémunération (200 %) pour le temps supplémentaire effectué durant la fin de semaine après la semaine régulière de travail.
3. Instaurer un horaire de travail condensé de fin de semaine :
 - Offrir un horaire 5/14 de fin de semaine comportant des quarts de 12 h avec rotation de quart. La personne qui choisit cet horaire recevra une prime équivalente à 16 % de son salaire pour les jours de fin de semaine.
4. En cohérence avec le projet de loi limitant le recours aux services d'une agence de placement de personnel et à la main-d'œuvre indépendante dans le secteur de la santé et des services sociaux, prévoir les modalités favorables à l'accueil du personnel provenant d'une agence de placement de personnel ou autre main-d'œuvre indépendante.
5. Redéfinition de ce qui constitue du temps supplémentaire en retirant, notamment, la notion de temps supplémentaire au-delà de la journée régulière de travail.
6. Révision de certaines dispositions locales et nationales afin de permettre une plus grande flexibilité, notamment, pour l'implantation d'horaire atypique et autogérée.